
Motion de M. le marquis d'Estourmel sur l'emploi à faire du produit
des dons patriotiques, lors de la séance du 11 février 1790 au soir
Louis Marie, marquis d' Estourmel

Citer ce document / Cite this document :

Estourmel Louis Marie, marquis d'. Motion de M. le marquis d'Estourmel sur l'emploi à faire du produit des dons patriotiques, lors de la séance du 11 février 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 554;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5754_t1_0554_0000_9

Fichier pdf généré le 10/07/2020

principal de 2,200 livres, et deux années d'intérêts. Cette offrande est d'autant plus précieuse, que les termes dans lesquels la délibération est conçue, annoncent que ces vertueux citoyens ont eu plus de plaisir à se dépouiller, que beaucoup d'autres n'en auraient à acquérir.

M. de Haze, prenant la parole au nom d'un grand nombre de communautés de Franche-Comté, dit que depuis que le délai pour le paiement de la contribution patriotique a été prorogé de deux mois, le zèle des communautés dépendantes de la ville de Vesoul semble se ralentir; il demande que le nom de 67 communautés formant au plus le cinquième de celles dépendantes du département de Vesoul, et qui ont offert 97,634 livres 1 sol 7 deniers, il ajoute que cela réveillera sûrement le patriotisme des autres communautés.

Quant à la ville de Vesoul, qui est composée au plus de 6,000 âmes, elle a déjà fait des offres pour la somme de 93,959 livres 14 sols 10 deniers, et il y a encore des offres à faire; cette ville se fera gloire de donner en tout temps des preuves de son patriotisme.

L'Assemblée décrète que le nom de ces villes et de ces communautés sera inséré dans le procès-verbal, ainsi qu'il suit :

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE.

PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ, DÉPARTEMENT DE VESOUL.

Détail des contributions patriotiques de différentes communautés du bailliage d'Aumont,

Noms des communautés qui ont déclaré.

Adelans.....	900 liv.	» s.	» d.
Aillevans.....	756	1	»
Aillevillers.....	600	»	»
Ainvelle.....	676	1	»
Anchenoncour.....	768	»	»
Arcey.....	1,087	»	»
Bassigney.....	600	»	»
Baudoncour.....	907	13	»
Baumotte-lès-Montbason..	1,100	»	»
Bouligney.....	1,300	»	»
Bourguignon-lès-Morey..	1,337	»	»
Calmoutier.....	3,000	»	»
Chariez.....	1,500	»	»
Cendrey.....	768	»	»
Chassey-lès-Rougemont..	2,000	»	»
Chassey-lès-Siey.....	600	»	»
Citers.....	1,000	»	»
Colombier.....	613	17	»
Confracour.....	1,000	»	»
Contreglise.....	653	5	»
Corre.....	1,284	5	»
Courchatton.....	1,091	»	»
Cubry-lès-Faverney.....	1,000	»	»
Echenoz-la-Meline.....	1,200	»	»
Flaigy.....	962	10	»
Fontaine-lès-Luxeuil....	3,573	15	»
Fougerolles et dépendan- ces.....	9,000	»	»
Frottey-lès-Lure.....	600	»	»
Genevreuille.....	600	»	»
Grandvelle.....	4,152	15	»

Granges-le-Bourg.....	922 liv.	5 s.	» d.
Gruey et Atrey.....	1,159	18	»
Le canton d'Amont.....	913	8	»
Le canton de la Rosière..	644	17	»
Le canton des Moulières..	728	18	»
Lyevans.....	1,005	18	»
Lyoffans.....	677	»	»
Port-sur-Saône.....	4,485	»	»
Maillevillers.....	663	»	»
Mailley.....	1,729	14	»
Mollans.....	3,351	15	»
Montenois.....	863	17	»
Morey.....	7,456	9	7
Neurey-en-Vaux.....	1,800	»	»
Noidans-lès-Vesoul.....	2,186	13	»
Ornans.....	1,284	9	»
Pomoy.....	942	12	»
Provenchère.....	900	12	»
Purgerot.....	810	14	»
Quincey.....	942	12	»
Raincourt.....	1,257	17	»
Saint-Barthélemy-lès-Me- lisey.....	600	»	»
Saint-Pierre-lès-Melisey..	1,800	»	»
Saulnot, Villars et Cha- vanne.....	3,938	1	»
Secenans.....	600	»	»
Senoncourt.....	1,000	»	»
Vaivre et Montoille.....	1,436	»	»
Varogue.....	750	»	»
Vellemefroy.....	780	»	»
Velorcey.....	600	»	»
Villargent.....	1,209	10	»
Voisey.....	808	18	»
Voray.....	1,818	»	»
Tavel.....	795	14	»

TOTAL..... 95,494 liv. 13 s. 7 d.

Le canton d'Aval.....	1,138	19	»
La Voivre, faisant partie du canton d'Aval.....	1,000	»	»

TOTAL..... 97,633 liv. 12 s. 7 d.

Certifié véritable et conforme aux soumissions particulières de chacune des communautés ci-devant rappelées. A Vesoul, le trente-et-un janvier mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signé : VAIGNEDROYE, secrétaire-greffier.

M. le marquis d'Estourmel offre, au nom de la ville d'Aubigny, un don patriotique de tous les citoyens de cette ville.

M. le marquis d'Estourmel fait ensuite une motion pour que l'Assemblée détermine l'emploi des sommes provenant des dons patriotiques.

Il propose un projet de décret pour que le produit des dons patriotiques soit versé à la caisse d'amortissement pour servir à amortir les effets les plus onéreux et que le comité des finances soit chargé de proposer, samedi soir, un projet de décret.

M. d'Ailly propose d'affecter le produit des dons patriotiques au paiement des rentes viagères au-dessous de 50 livres.